

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core OA1\noyau OA1
11 Laurier St.\11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (613) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Health Services Project Division (XF)/Division des
projets de services de santé (XF)
Place du Portage, Phase III, 12C1
11 Laurier St./11 rue, Laurier
Gatineau
Gatineau
K1A 0S5

Title - Sujet PSP Anglais	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3931-130013/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W3931-130013	Date 2013-01-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XF-005-25199	
File No. - N° de dossier 005xf.W3931-130013	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-01-22	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Maheson, Vaanee	Buyer Id - Id de l'acheteur 005xf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1770 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8303
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

QUESTIONS ET RÉPONSES

À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre à leur arrivée à TPSGC. Une question et sa réponse seront affichées par MERX lorsque la réponse sera disponible. Les répondants éventuels sont donc avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par MERX dans l'ordre. Les questions suivantes ont été reçues de soumissionnaires éventuels. Conformément à l'article 13 du document 2003 Instructions uniformisées – Biens ou services – besoins concurrentiels (2012-11-19), qui a été intégré dans la DS conformément à l'article 1.3 de ladite DS, les questions et leurs réponses sont fournies à tous les soumissionnaires éventuels comme suit :

Question 3 :

Référence : Page 33 – Section 7.1 (Matériel et équipement de formation)

Nous avons bien compris que les stagiaires du MDN conserveront les manuels, les documents remis, les recueils de textes et les cahiers d'exercices une fois la formation de PSP terminée.

Quels sont les formats de documents jugés acceptables par l'autorité contractante pour la remise aux stagiaires?

Réponse 3 :

Il faut remettre aux stagiaires des copies en format PDF des manuels, documents remis, recueils de textes et cahiers d'exercices à la fin de la formation de PSP. Des copies papier leur seront remises sur demande.

Veuillez consulter ci-après la modification n° 1 apportée à la demande de propositions.

Question 4 :

Référence : Demande de propositions, page 36 – Section 13 (Hébergement et repas)

13.2 d) Dans le cas des logements dotés d'une salle de bains intégrée, chaque chambre de stagiaire doit au moins comporter une (1) salle de bains avec douche. Dans le cas des logements non dotés d'une salle de bains intégrée, une salle de bain commune comprenant des douches peut être offerte. Toutefois, il doit y avoir au moins une (1) salle de bains et une (1) douche pour chaque paire de stagiaires.

Nous aimerions avoir des précisions quant à la signification de l'expression « il doit y avoir » en ce qui concerne les salles de bains. Le ratio indiqué présente-t-il la situation idéale, ou est-ce que le soumissionnaire peut proposer un autre ratio fondé sur la capacité et le taux d'activité?

Réponse 4 :

Le soumissionnaire ne peut pas proposer un autre ratio fondé sur la capacité et le taux d'activité. Il s'agit d'un critère obligatoire qui sera évalué lors de la visite des lieux (voir la partie 4, article 4, Visite des lieux, et la pièce jointe 3, Critères obligatoires relatifs à la visite des lieux). Les soumissions qui ne répondent pas à ce critère obligatoire seront jugées non conformes.

MODIFICATION APPORTÉE À LA DS

La modification suivante est apportée à la demande de soumissions :

1) Référence : Annexe A - Énoncé des travaux, Article 7. Matériel et équipement de formation

SUPPRIMER entièrement article 7.1 de l'Annexe A.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3931-130013/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

005xf

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130013

File No. - N° du dossier

005xfW3931-130013

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

et REMPLACER par :

- 7.1 L'entrepreneur doit fournir aux stagiaires, pendant le déroulement de la formation de paramédic des soins primaires, les plus récentes versions (ne datant pas de plus de cinq ans avant la date de début du Programme de PSP) de l'ensemble du matériel de formation nécessaire, des aides à la formation, des aides à l'apprentissage, de l'équipement, des logiciels, des manuels, des recueils de textes et des cahiers d'exercices nécessaires dans le cadre du Programme de PSP. Des copies en format PDF des manuels, des documents remis, des recueils des textes et des cahiers d'exercices devront être distribuées aux stagiaires une fois la formation de PSP terminée. Des copies papier leur seront remises sur demande.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DS DEMEURERONT INCHANGÉES.